

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 4 décembre 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi 4 décembre 2023 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre de loisirs multifonctionnel, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023;
4. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des comités :
7. **Administration et finances :**
 - 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023;
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2023-512 ayant pour objet de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024;
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2023-513 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2024;
 - 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2023-514 ayant pour objet la tarification des biens, services et activités offerts ou fournis par la municipalité de l'Ascension de N.-S.;
 - 7.5 Affectation du surplus accumulé non-affecté – Projet Pumptrack;
 - 7.6 Affectation du surplus accumulé non-affecté – Prolongement du réseau d'aqueduc du Lac Richard sur une longueur de 3200 mètres;
 - 7.7 Annulation de soldes résiduaire;
 - 7.8 Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Lac Saint-Jean-Est - Adhésion;
 - 7.9 Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est 2024-2028 - Adhésion;

- 7.10 Octroie d'un contrat aux Électriciens du Nord – Remplacement des têtes de lampe de rue HPS par des lampes au LED;
 - 7.11 Octroie d'un contrat au groupe MSH – Proposition de service réfection des infrastructures de la 4e Rue Nord entre la 2^e et la 3^e Avenue Ouest;
 - 7.12 Contrat de services – Renouvellement de l'entente entre le camp Patmos et la municipalité de l'Ascension de N.-S. 2024-2028;
 - 7.13 Autorisation à M. Luc Girard à vendre le terrain no 28 phase 1 du secteur de la Baie-Moreau à M. Bruno Tremblay et Mme Linda Ouellet;
 - 7.14 Autorisation à M. Michel Boulanger à vendre le terrain no 49 phase 1 du secteur de la Baie-Moreau, lot 6 312 844 à 9500-2630 Québec inc., J A Habitations;
 - 7.15 Crise des médias – Revendication de la municipalité de l'Ascension de N.-S.;
 - 7.16 Approbation du budget révisé 2023 de l'office d'habitation Jeannois;
 - 7.17 Désignation d'un représentant de la municipalité de l'Ascension de N.S. au sein de la MRC de Lac St-Jean Est en vertu de l'article 210.27 de la loi sur l'organisation territoriale municipale;
 - 7.18 Dépôt du plan triennal de répartition et de désignation des immeubles du centre de service scolaire du Lac-St-Jean pour les années 2024 à 2026;
 - 7.19 Dépôt du registre des déclarations de réception et de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus conformément à la loi sur l'éthique et de déontologie municipale;
 - 7.20 Résolution d'appui – Projet d'aménagement cour de l'école Garnier de l'Ascension de N.-S.;
 - 7.21 Vente d'un camion 3 tonnes de marque international année 2007;
- 8. Urbanisme et mise en valeur du territoire :**
- 8.1 Cession d'un terrain résiduel no lot 6 483 187 d'une superficie de 123.4 mètres carré à M. Alexandre Lavoie;
- 9. Cultures, loisirs :**
- 9.1 Autorisation de signataire – Dépôt d'une demande d'aide financière au fonds régions et ruralité, aménagement structure jeux d'eau;
- 10. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :**
- 10.1 Octroie d'un contrat au centre de production automatisé du Cégep de Jonquière – Migration ordinateur de contrôle station de pompage;
 - 10.2 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) renouvellement des conduites – Présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection des infrastructures de la 4^e Rue Nord (Segment 36 du plan d'intervention) entre la 2^e et la 3^e Avenue Ouest;
 - 10.3 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transport et de la Mobilité durable;
- 11. Aide financière et appui aux organismes :**
- 11.1 Octroie de subvention à divers organismes;
 - 11.2 Motion de félicitations aux bénévoles pour l'organisation du marché de Noël et du dépouillement de Noël;
12. Rapport du maire :

13. Affaires nouvelles :
 - 13.1 Motion de sympathie à la famille de M. Laval Fortin, maire de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon;
 - 13.2
 - 13.3
14. Période de questions des citoyens;
15. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2023-262

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés à item « affaires nouvelles »

13.1 Motion de sympathie à la famille de M. Laval Fortin, maire de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon

Adoptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

R. 2023-263

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023 soit approuvée.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023

R. 2023-264

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023 soit adopté.

Adoptée

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 7 novembre 2023 de M. Jacques Demers, président, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog une correspondance nous invitant à renouveler notre adhésion 2024 à la Fédération québécoise des municipalités.

2. Reçu le 10 novembre 2023 de Mme Ariane Néron Lapointe, adjointe parlementaire de Mario Simard, député fédéral de Jonquière et de Mme Émilie Boily, adjointe parlementaire d'Alexis Brunelle-Duceppe, député de Lac-Saint-Jean une correspondance nous informant de la mobilisation régionale réunissant plus d'une centaine d'organismes et d'entreprise de Lac-Saint-Jean, Jonquière et Chicoutimi, les députés bloquistes Alexis Brunelle-Duceppe et Mario Simard, appellent une fois de plus à une bonification et une indexation du programme Emplois été Canada.
3. Reçu le 20 novembre 2023 de Mme Sophie Bolduc, directrice générale du Réseau biblio du Saguenay Lac-Saint-Jean une correspondance nous informant de la tenue d'une activité visant à dresser le palmarès des lectures préférées des maires de notre région.
4. Reçu le 27 novembre 2023 de M. René Simard, directeur des services éducatifs du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean une correspondance nous informant de l'adoption du projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

6. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2023

R. 2023-265

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023 au montant de 655 586.73 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023 au montant de 900.00 \$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 655 586.73 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2023-265.

Signé, ce 4 décembre 2023.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-512 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Monsieur le conseiller Michel Harvey donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2023-512 ayant pour objet de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024.

Monsieur le conseiller Michel Harvey dépose et présente le projet de règlement no 2023-512 ayant pour objet de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public mardi 5 décembre 2023.

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-513 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2023-513 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2024.

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg dépose et présente le projet de règlement no 2023-513 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2024.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public mardi 5 décembre 2023.

7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-514 AYANT POUR OBJET LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS OU FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S.

Monsieur le conseiller Keven Renaud donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2023-514 ayant pour objet la tarification des biens, services et activités offerts ou fournis par la municipalité de l'Ascension de N.-S.

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg dépose et présente le projet de règlement no 2023-514 ayant pour objet la tarification des biens, services et activités offerts ou fournis par la municipalité de l'Ascension de N.-S.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public mardi 5 décembre 2023.

7.5 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ – PROJET PUMPTRACK

R. 2023-266

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal affecte du surplus accumulé non-affecté un montant de 23 076.66 \$ pour la réalisation du pumptrack.

Adoptée

**7.6 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ –
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC RICHARD SUR UNE
LONGUEUR DE 3200 MÈTRES**

R. 2023-267

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal affecte au surplus accumulé non-affecté un montant de 164 546.13 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur une longueur de 3 200 mètres jusqu'au lac Richard.

Adoptée

7.7 ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES

R. 2023-268

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'un d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité

en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

7.8 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST - ADHÉSION

R. 2023-269

CONSIDÉRANT que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre depuis plusieurs années des services d'ingénierie et d'expertise technique à toutes ses municipalités membres à l'exception de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) bénéficie également des services mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale pour formaliser l'offre de services rendus par la MRC dans ce domaine conclue entre les membres prendra fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente intitulée « Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est » a été adoptée par le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est lors de la séance régulière tenue le 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entente intermunicipale aura une durée de cinq ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT que la municipalité de l'Ascension de N.-S. bénéficie des services d'ingénierie et d'expertise technique par les ressources de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. est en accord avec les termes de cette entente intermunicipale;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. accepte et adhère à l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente.

Adoptée

7.9 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN SOUTIEN DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST 2024-2028 - ADHÉSION

R. 2023-270

CONSIDÉRANT que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre depuis quelques années des services en soutien des technologies de l'information à toutes ses municipalités membres à l'exception de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean bénéficie également des services mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale pour formaliser l'offre de services rendus par la MRC dans ce domaine a été conclue entre les entités membres et que l'échéance de cette dernière est le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente intitulée « Entente relative à la fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est » a été adoptée par le conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est lors de la séance régulière du 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité de l'Ascension de N.-S. bénéficie des services en soutien des technologies de l'information par les ressources de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. est en accord avec les termes de cette nouvelle entente intermunicipale pour une période de cinq ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. accepte et adhère à l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente.

Adoptée

7.10 OCTROIE D'UN CONTRAT AUX ÉLECTRICIENS DU NORD – REMPLACEMENT DES TÊTES DE LAMPE DE RUE HPS PAR DES LAMPES AU LED

R. 2023-271

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Harvey d'accorder aux Électriciens du Nord inc. le contrat de services de remplacement des lampes de rue au LED.

- Lampes de rue MINIVIEW	250.00 \$ taxes non incluses
- Lampes de rue STREETVIEW	559.25 \$ taxes non incluses
- Photocell au DEL	38.00 \$ taxes non incluses

Adoptée

7.11 OCTROIE D'UN CONTRAT AU GROUPE MSH – PROPOSITION DE SERVICE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 4E RUE NORD ENTRE LA 2^E ET LA 3^E AVENUE OUEST

R. 2023-272

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal octroie un mandat à Groupe MSH pour le service d'ingénierie pour le remplacement des infrastructures de la 4^e Rue Nord entre la 2^e et la 3^e Avenue Ouest au montant de 15 780 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 9 novembre 2023.

Adoptée

7.12 CONTRAT DE SERVICES – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LE CAMP PATMOS ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S. 2024-2028

R. 2023-273

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente intervenue avec le Camp Patmos pour la fourniture de ses équipements et infrastructures par les camps de jour organisés par la municipalité de l'Ascension de N.-S. durant l'été.

Adoptée

7.13 AUTORISATION À M. LUC GIRARD À VENDRE LE TERRAIN NO 28 PHASE 1 DU SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. BRUNO TREMBLAY ET MME LINDA OUELLET

R. 2023-274

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à intervenir à l'acte notarié pour la vente de terrain à M. Bruno Tremblay et Mme Linda Ouellet par M. Luc Girard.

Adoptée

7.14 AUTORISATION À M. MICHEL BOULANGER À VENDRE LE TERRAIN NO 49 PHASE 1 DU SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU, LOT 6 312 844 À 9500-2630 QUÉBEC INC., J A HABITATIONS

R. 2023-275

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à intervenir à l'acte notarié pour la vente du terrain # 49 à 9500-2630 Québec inc. J.A. Habitations.

Adoptée

7.15 CRISE DES MÉDIAS – REVENDICATION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S.

R. 2023-276

CONSIDÉRANT que la crise qui sévit actuellement dans les médias aura à court, moyen et long terme des impacts considérables sur la qualité de l'information régionale;

CONSIDÉRANT que les gens qui travaillent à la radio, à la télévision et à la presse écrite sont de véritables passionnés qui offrent à leurs auditeurs et à leurs lecteurs des contenus diversifiés basés sur des sources fiables et crédibles;

CONSIDÉRANT que l'information est au cœur de notre démocratie et que la population est en droit d'avoir accès à une information juste et de proximité;

CONSIDÉRANT que le Groupe TVA a annoncé l'abolition de 547 postes au sein de son réseau et que notre station locale ne comptera plus désormais que quelques journalistes et caméramans pour couvrir l'ensemble de notre grand territoire régional;

CONSIDÉRANT que les ressources du canal communautaire MAtv ont été grandement diminuées;

CONSIDÉRANT que les bulletins de nouvelles locales seront dorénavant préenregistrés et lus de Québec, ce qui, en plus de désincarner la réelle portée d'une nouvelle locale, aura pour effet de réduire considérablement le temps qui sera alloué à la couverture journalistique;

CONSIDÉRANT les coupures d'emploi récentes dans les coops de l'information (Journal le Quotidien);

CONSIDÉRANT la présence dans notre région de l'école supérieure en art et technologie des médias du Cégep de Jonquière, laquelle forme de nombreux étudiants futurs communicateurs;

CONSIDÉRANT que Meta n'autorise plus les médias à publier leurs contenus sur sa plateforme Facebook, et que ce mode de distribution n'apporte actuellement aucun revenu de quelque forme que ce soit dans notre région, dans notre province et dans notre pays;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a la responsabilité de mettre en œuvre les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion*;

CONSIDÉRANT que l'article 3 (1) d) (i) de ladite Loi prévoit que le système canadien de radiodiffusion devrait servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;

CONSIDÉRANT que les membres de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ne peuvent rester les bras croisés face à cette situation préoccupante;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. appuie les médias de la région et demande une intervention immédiate de la part des gouvernements du Québec et du Canada afin de trouver des solutions à cette crise qui touche durement l'industrie des communications, et ce, dans le but notamment de préserver la qualité de l'information dans nos régions et ainsi contribuer au maintien d'une saine démocratie.

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. demande également au CRTC de mettre en place un fonds pour financer les nouvelles locales et communautaires dans le cadre de sa consultation actuelle sur les contributions de base des diffuseurs en ligne étrangers (CRTC 2023-138) afin d'assurer :

- une couverture de pertinence et de reflet local ;
- une diversité de l'information dans notre région, et ;
- le soutien de la structure économique de la région.

Qu'en attendant, les gouvernements interviennent avec un fonds d'urgence et qu'ils étendent leurs crédits d'impôt pour le journalisme aux entreprises de radiodiffusion afin que celles-ci continuent de soutenir à la fois l'économie régionale et notre démocratie.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au CRTC, aux gouvernements du Québec et du Canada, de même qu'à tous les députés fédéraux et provinciaux qui représentent notre territoire.

Adoptée

7.16 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION JEANNOIS

R. 2023-277

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury d'accepter les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2023 de l'office d'habitation Jeannois.

Adoptée

7.17 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.S. AU SEIN DE LA MRC DE LAC ST-JEAN EST EN VERTU DE L'ARTICLE 210.27 DE LA LOI SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE MUNICIPALE

R. 2023-278

ATTENDU que le maire de notre municipalité a été élu préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour les deux (2) prochaines années;

ATTENDU que les dispositions de l'article 210-27 de la Loi sur l'organisation Territoriale Municipale;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal désigne Monsieur le conseiller Jean Tremblay pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité de l'Ascension de N.-S. au sein de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et ce, pour la période de deux (2) ans, jusqu'à décembre 2025.

Que Monsieur Louis Harvey soit le représentant désigné pour remplacer en cas d'absence de Monsieur Jean Tremblay au sein de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée

7.18 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DÉSIGNATION DES IMMEUBLES DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DU LAC-ST-JEAN POUR LES ANNÉES 2024 À 2026

R. 2023-279

ATTENDU que le dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles 2023-2024-2026 du centre de service scolaire du Lac-Saint-Jean.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'accepter le dépôt de répartition et de destination des immeubles 2024-2026 du centre de service scolaire du Lac-St-Jean pour l'immeuble situé au 2750, 2^e Avenue Ouest.

Adoptée

7.19 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION ET DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Aux fins de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale le directeur général et greffier-trésorier, M. Normand Desgagné, confirme le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal d'un montant supérieur à 100\$.

7.20 RÉOLUTION D'APPUI – PROJET D'AMÉNAGEMENT COUR DE L'ÉCOLE GARNIER DE L'ASCENSION DE N.-S.

R. 2023-280

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal appui le projet d'aménagement de la cour de l'école Garnier de l'Ascension de N.-S.

Adoptée

7.21 VENTE D'UN CAMION 3 TONNES DE MARQUE INTERNATIONAL ANNÉE 2007

R. 2023-281

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. souhaite se départir du camion 3 tonnes de marque international, année 2007, celui-ci n'étant plus utilisé par le service des travaux publics;

ATTENDU que l'entreprise 9455-5729 Québec inc. souhaite faire l'acquisition de ce véhicule;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal autorise la vente de ce véhicule pour une somme de 3 000 \$ à l'entreprise 9455-5729 Québec inc., soit sa juste valeur marchande, dans son état actuel, sans aucune garantie, aux risques de l'acheteur.

Adoptée

Notez bien. Monsieur le conseiller Keven Renaud se retire du vote étant propriétaire de la compagnie.

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1 CESSION D'UN TERRAIN RÉSIDUEL NO LOT 6 483 187 D'UNE SUPERFICIE DE 123.4 MÈTRES CARRÉ À M. ALEXANDRE LAVOIE

R. 2023-282

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à intervenir à l'acte notarié pour la vente du lot 6 483 187 à M. Alexandre Lavoie.

Adoptée

9. CULTURES, LOISIRS

9.1 AUTORISATION DE SIGNATAIRE – DEPOT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU FONDS REGIONS ET RURALITE, AMENAGEMENT STRUCTURE JEUX D'EAU

R. 2023-283

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal autorise M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents en lien avec notre demande d'aide financière au fonds Régions et Ruralité, projet aménagement structure jeux d'eau.

Adoptée

10. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

10.1 OCTROIE D'UN CONTRAT AU CENTRE DE PRODUCTION AUTOMATISÉ DU CÉGEP DE JONQUIÈRE – MIGRATION ORDINATEUR DE CONTRÔLE STATION DE POMPAGE

R. 2023-284

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal octroie un contrat au centre de production automatisé du Cégep de Jonquière pour la migration HMI de la station de pompage au montant de 9 978.10 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la soumission numéro CPA-6194-1A.

Adoptée

10.2 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) RENOUELEMENT DES CONDUITES – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 4^E RUE NORD (SEGMENT 36 DU PLAN D'INTERVENTION) ENTRE LA 2^E ET LA 3^E AVENUE OUEST

R. 2023-285

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Adoptée

10.3 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) DU MINISTÈRE DES TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

R. 2023-286

ATTENDU que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil municipal de l'Ascension de N.-S. ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 480 635.73 \$ toutes taxes incluses et que l'aide financière demandée au Ministère est de 240 318 \$;

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. autorise la présentation d'une demande d'aide financière.

Qu'il confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Qu'il certifie que M. Normand Desgagné, directeur générale et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. désire réaliser les travaux entre le 01-06-2024 et le 31-10-2025.

Adoptée

11. AIDE FINANCIÈRE ET APPUI AUX ORGANISMES

11.1 OCTROIE DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R. 2023-287

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De verser la subvention à l'organisme suivant :

- Panier de Noël 3 500 \$

Adoptée

11.2 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL ET DU DÉPOUILLEMENT DE NOËL

R. 2023-288

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil vote une motion de félicitations à toute l'équipe de bénévoles qui se sont impliqués activement à l'organisation du marché de Noël et du dépouillement de Noël pour la réussite des activités.

Adoptée

12. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE M. LAVAL FORTIN, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON

R. 2023-289

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal vote une motion de sympathie à la famille de M. Laval Fortin pour le décès de son père, M. Conrad Fortin.

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2023-290

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 21 h 05.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier